

CONTACTS CO-CERTIFICATEURS



Stéphanie PERRON

Référente filière Conducteur accompagnateur et VAE

5 rue Maurice Grandcoing - 94200 Ivry-sur-Seine
01 45 47 34 16 – s.perron@brigittecroffconseil.com



Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé

Charles JOSEPH-BRESSET

Chargé de mission accompagnement pédagogique

277 rue Saint Jacques – 75240 Paris cedex 5
01 53 73 74 23 – charles.joseph@cneap.fr

CONTACT LOCAL

Pour tout renseignement, inscription, devis,
contactez :

Mme Aniko SZEDLAK
Responsable de Formation

LEAP Les Buissonnets
1 Avenue de Nissan
34310 Capestang

Tel: 04 67 93 10 75 / 04 67 93 30 71

Email: aniko.szedlak@cneap.fr

LES CENTRES AGREES DU RESEAU CAPMR

Lycée de Saint Sorlin
Saint Sorlin en Bugey (01)

Vivaraïs Formation
Tournon-sur-Rhône (07)

Institut Saint-Joseph Groupe EPAG
Limoux (11)

FARE 16
Ruffec (16), Segonzac (16)

LEAP Le CLUZEAU
Sigoulès (24)

LEPRP L'Oustal
Montastruc-la-Conseillère (31)

LEAP Les Buissonnets
Capestang (34)

Groupe Antoine de Saint Exupéry
Vitré (35), La Guerche (35), Etelles (35), Angers (49)

Lycée Sainte Cécile
Montoire-sur-le-Loir (41)

LEAP Sainte Marie
Aire-sur-la-Lys (62), Dunkerque (59)

LP Le Val de l'Ouin
Mauléon (79)

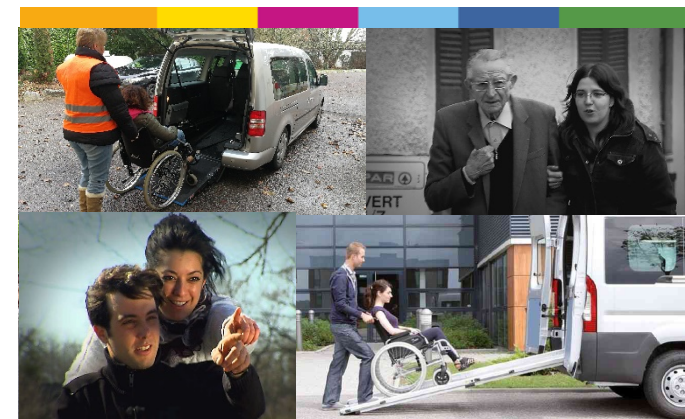
LP La Providence
Harol (88), Reims (51), Strasbourg (67), Toul (54),
Nancy (54), Mulhouse (68), Colmar (68)

BCCA
Ivry-sur-Seine (94)

KREOLOGIK
Le Port (974), Saint André (974),
Saint Pierre (974)

CApmr

De la mobilité pour tous...
...dans tous les territoires.



CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

De

**CONDUCTEUR ACCOMPAGNATEUR
DE PERSONNES A MOBILITE REDUITE**

**Niveau 3 du cadre national des certifications
professionnelles 2019**
(Niveau V – nomenclature 1969)

Enregistrée au RNCP
Arrêté du 11/12/2018, paru au JO du 18/12/2018

LE METIER

Le conducteur accompagnateur accompagne les personnes à mobilité réduite du fait d'un handicap physique, mental, sensoriel ou intellectuel ou d'une forme de dépendance quelle qu'elle soit, et qui rend impossibles les déplacements sans accompagnement.

Il est amené à définir ses priorités d'activités en lien avec son encadrement. Il doit être également capable de faire face à des situations d'urgence et/ou à risques relevant aussi bien de l'accompagnement des personnes (problème de santé, fugues, angoisse liée au transport etc.) que de la sécurité sur la route (pannes, accidents etc.).

Le conducteur accompagnateur de personnes à mobilité réduite exerce son activité seul ou en équipe très réduite (binôme). Il peut travailler de jour et de nuit.

LIEUX D'EXERCICE DE L'ACTIVITE

- o Entreprises de transport adapté
- o Centres Communaux et Inter-Communaux d'Actions Sociale (CCAS et CIAS)
- o Structures de Services à la Personne et diverses institutions (EHPAD, IME etc.)
- o Autoentrepreneuriat
- o Sociétés de taxi

L'INSERTION PROFESSIONNELLE



Retour en emploi de CApmr



CApmr en CDI



Femmes CApmr

ACCES A LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

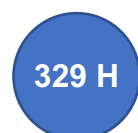
Cette certification professionnelle s'adresse aux personnes titulaires du permis B et qui souhaitent travailler auprès de personnes à mobilité réduite, qu'elles soient en situation de handicap, de dépendance ou âgées.



Architecture de la certification

- BLOC 1** – Accompagner la personne à mobilité réduite
- BLOC 2** – Conduire et assurer la sécurité des personnes et des biens
- BLOC 3** – Communiquer dans un cadre institutionnel donné
- BLOC 4** – Être un conducteur accompagnateur de personnes à mobilité réduite professionnel

- ➔ Positionnement à l'entrée en formation
- ➔ Personnalisation du parcours selon les acquis, l'expérience et les compétences du candidat.
- ➔ Possibilité de parcours progressif par blocs de compétences
- ➔ Préparations aux **SST**, **EPI** et **systèmes d'attaches** sont incluses.



En centre de formation



De pratique en milieu professionnel



Le candidat souhaitant acquérir le titre par la validation des acquis de l'expérience doit justifier des compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, en rapport direct avec le contenu du titre. L'activité totale cumulée exigée doit être supérieure ou égale à une année (équivalent temps plein dans le métier).

La VAE est une démarche individuelle de la personne qui souhaite accéder à la certification. Des structures professionnelles peuvent également mettre en place cette démarche de manière simultanée pour plusieurs de leurs salariés en poste.

COÛT

- o Etape de recevabilité
40€ - à régler lors de l'envoi du livret 1
- o Etape d'accompagnement
Frais variables selon le centre d'accompagnement
- o Etape de certification
280€ - à régler lors de l'envoi du livret 2

FINANCEMENTS

Il existe de nombreuses modalités de financement de votre projet de certification CApmr.

Pour connaître le tarif de la formation, obtenir un devis personnalisé ou des informations sur la certification, les financements et construire votre parcours individualisé de formation, contactez le centre agréé du réseau CApmr le plus proche